

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Autorisation d'EXploitation (AEX) - Bon Espoir 2

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Compagnie de Travaux Aurifères (CTA)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jaco Mariano DA CRUZ NETO

RCS / SIRET

4 4 8 5 7 5 1 9 1 0 0 0 3 7

Forme juridique SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10)	Canalisation et régularisation des cours d'eau.
47b)	Autres déboisements en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Exploitation d'un gisement aurifère secondaire (alluvions et éluvions) situé sur le lit majeur de la crique Mousse. L'exploitation du gisement se fera à l'aide de pelles excavatrices, d'un sluice avec crible fixe et de motopompes.

L'exploitation d'un gisement aurifère secondaire passe par la déforestation de l'ensemble de la surface exploitable (surface exploitable estimée à ~29ha) la mise en andains de bois pour réhabilitation, décapage du mort-terrain (ou stérile), stockage du mort-terrain pour constitution des digues de retenues d'eau, excavation du gravier et lavage à la lance à eau (ou jatte) sur sluice équipé d'un système de moquette 3M et métal déployé. Le gravier lavé sera rejeté dans le bassin de décantation situé derrière le sluice qui avancera au fur et à mesure de l'exploitation (système de "barranques").

Tous les 500m d'avancée le long du flat, les barranques antérieurs seront réhabilités (disposition des horizons dans l'ordre initial), revitalisés (disposition de la terre végétale et des andains pour revitaliser le mort-terrain) et végétalisés (bouturage et ensemencement d'espèces locales robustes pionnières sur 25 à 30% de la surface travaillée selon la saison) au fur et à mesure afin de limiter, prévenir et compenser au plus vite et au maximum les dégâts occasionnés par l'exploitation.

4.2 Objectifs du projet

L'exploitation du gisement aurifère secondaire "Bon Espoir 2" a pour objectif d'extraire l'or contenu dans les alluvions et éluvions du placier pour le revendre à un comptoir d'or agréé. L'exploitation du gisement a pour objectif d'être rentable et de permettre à la SARL CTA de s'inscrire dans une dynamique de croissance économique et d'acquisition de titres miniers. L'objectif de l'exploitation est d'être rentable de la phase d'exploration (retour sur investissement des prospections) à la phase de réhabilitation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'exploitation de cette AEX se fera en utilisant la base-vie de l'AEX 14/2019 de la SARL CTA (165600,565760 RGFG95 UTM22N). Le matériel pour lancer l'exploitation sera acheminé par piste minière préexistantes sur le flat de la crique mousse depuis l'AEX 14/2019 (exploitations des AEX 16/2006 et 27/2005, voir piste sur carte IGN en annexe 2).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation s'effectuera en quatre phases de travaux totalisant environ 100 chantiers d'exploitation en circuit fermé (voir annexe 4).

L'exploitation du minerai passe par les étapes décrites ci-après:

Le recouvrement argileux stérile est décapé à la pelle excavatrice sur chenilles et stocké à proximité. L'extraction du gravier se fait au moyen de la pelle excavatrice et sous forme de bandes (environ 10 à 12 m de largeur) parallèles à la largeur du chantier depuis la partie amont vers la partie aval de l'excavation, se rapprochant au fur et à mesure du tas de gravier. Le minerai est foisonné près du sluice où une pelle mécanique fixe charge le gravier sur le sluice où il est lavé par lances à eau. La pulpe criblée se dépose ensuite dans le bassin de décantation.

Traitement du minerai

L'or libéré par lavage aux lances à eau se dépose sur les moquettes 3M disposées sur le sluice sur skid à plans inclinés (récupération des particules d'or libre). Ces surfaces sont équipées de métal déployé. Le lavage des moquettes 3M se fait hors du chantier, au camp de base, au niveau du carbet laboratoire. La production sera ramenée sur Cayenne pour être vendue à un comptoir d'or agréé.

Le procédé utilisé fera intervenir au moins deux pelles excavatrices montées sur chenilles, un sluice à crible et deux motopompes.

L'équipe de travail sera composée d'une dizaine de personnes.

Les travaux seront menés en alternant phase d'exploitation, phase de réhabilitation et phase de revégétalisation aux saisons propices.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

cf. Note de la DEAL en date du mois d'avril 2015 sur les AEX :

L'AEX vaut autorisation, conformément aux dispositions prévues par le livre II du code de l'environnement, au titre des rubriques 1.2.1.0 - 3.1.2.0 - 3.1.40. - 3.2.3.0 et déclaration au titre de la rubrique 3.2.4.0.

L'AEX sollicitée se trouve en zone 3 (83% de l'emprise de l'AEX) et zone 2 (17% de l'emprise de l'AEX) du SDOM. Dans le cadre de la zone 2 du SDOM (sous contraintes), une notice d'impacts renforcée sera réalisée.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
L'AEX correspond à un rectangle de 1km ²	1 km ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Crique Mousse
Commune de Saint-Laurent-du-
Maroni

Les coordonnées (RGFG95 UTM22N)
des sommets de l'AEX sollicitée sont
donnés en Annexe 2

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Commune de Saint-Laurent du Maroni

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur le territoire de la commune de Saint-Laurent-du-Maroni
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Prélèvement d'eau pour la consommation domestique de la base-vie (eau potable, douches, blanchisserie, etc.) plusieurs centaines de litres par mois. - Prélèvements d'eau d'environ 3500 m3 pratiqués dans le lit mineur de la crique pour constituer un stock initial permettant d'engager et de poursuivre les travaux en circuit fermé pendant toutes les phases de développement du projet.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors du traitement du minerai, la couche de gravier (nappe phréatique du lit mineur) sera mobilisée pour traitement sur sluice, il y aura donc modification importante des flux de masse d'eau souterraine dans la nappe alluviale. La réhabilitation continue avec restitution de la succession des horizons permet de contraindre spatialement et temporellement ces modifications aux seules zones travaillées.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendra la destruction du massif forestier sur l'ensemble de la surface travaillée (environ 29ha) Une prospection systématique à l'avancée permettra de sauvegarder les surface de forêt sur les zones à faible potentiel aurifère. La réhabilitation et la revégétalisation a pour objectif de restituer une zone où la biodiversité pourra se réinstaller à moyen et long terme après l'exploitation. Le projet n'aura pas d'incidence sur la continuité écologique (mise en place de canaux de dérivations adaptés aux conditions climatiques).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera la consommation d'espaces forestiers (environ 29ha). Il est important de noter que ce projet reprend pour partie des zones de flats exploitées par le passé et mal réhabilitées. Le projet se propose de réhabiliter pour partie ces zones impactées antérieurement au projet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il y aura circulation des engins lourds lors des différentes phases d'exploitation (de la phase travaux de préparation de l'exploitation à la réhabilitation). Ils se limiteront aux limites de l'AEX pendant la phase travaux. La logistique (carburant et nécessaire de vie/travail) engendrera des trafics routiers réguliers (une à deux fois par semaines)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit sera généré par les pelles excavatrices et les motopompes. Les travaux s'effectueront la journée entre 7 h et 16 h.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les engins lourds d'exploitation engendreront des vibrations sur un rayon de dix mètres environ lors de leur circulation sur le chantier d'exploitation.</p> <p>Dans son ensemble, le projet engendrera des vibrations de faible intensité.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux se réaliseront de jour.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets dans l'air seront du fait des gaz d'échappement des engins d'exploitations (pelles mécaniques, motopompes et divers véhicules logistiques).</p> <p>L'émission de gaz d'échappement sera normale (moteurs aux normes CE).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Lors du traitement du minerai, l'eau se charge en matière minérale en suspension. Directement après traitement du minerai, cette pulpe est rejetée dans un bassin de décantation pour abaissement de la charge en MES puis réutilisation de l'eau en circuit fermé.</p> <p>Les effluents seront contenus par des digues pour éviter tous rejets dans l'environnement et réutilisation de l'eau décantée dans le circuit de traitement gravimétrique du minerai.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il y aura production de déchets verts inertes lors de la déforestation et d'ordures ménagères (ramenés chaque semaine pour être jetés en déchetterie).</p> <p>Il y aura quelques déchets de types plastiques et huiles qui seront rapatriés pour traitements adaptés.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Cette demande d'AEX fait suite aux prospections menées dans le cadre de l'ARM Bonum Spe de la SARL CTA conduite deuxième moitié de 2020.

La SARL CTA exploite l'AEX 14/2019 sur la même crique mousse 1km en amont.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les travaux seront impérativement réalisés en circuit fermé (gestion de l'eau). L'ouverture d'un chantier sera obligatoirement conditionnée par la mise en place d'une chaîne de bassins de décantation aux dimensions adaptées. Tous les bassins de décantation inopérants dans le processus de décantation seront comblés et nivelés, le réglage des surfaces et la revégétalisation seront fait au fur et à mesure de l'avancée des travaux en période sèche.

Les déchets domestiques et industriels (huiles, plastiques, pièces mécaniques souillées, etc.) seront évacués du site vers une décharge ou un centre agréé en fonction de leur nature.

Le projet sera développé avec réalisation d'une notice d'impact renforcé afin de comprendre au mieux les incidences du projet pour mieux les maîtriser, afin de les éviter, de les réduire et/ou les compenser.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **Matoury**

le, **25/11/2020**

Signature

Jacques
daours
COMPAGNIE DE TRAVAUX AURIFERE
13, Rue des Acacias - 97351 MATOURY
Tel: 0694 16 65 93
Siret: 448 575 191 00037 - APE: 0729 Z

